

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 10 FEVRIER 2022

L'An Deux Mil Vingt deux, le Dix du mois de Février, à Vingt Heures Trente, le Conseil Municipal de Saint-Hippolyte, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Chevillon, Maire,

Étaient Présents : MM P.Chevillon, A.Barathieu, Mme D.Suire, MM D.Pacaud, D.Dubreuil, P.Canizares, M.Tavernet, Mmes F.Depreytère, V.Lane, M B.Nominé
Mmes C.Simonet, C.Jaucourt-Perroy, M D.Véchambre

Absents Excusés : Mme M.Giret, Mme E.Fleuriaud,

Secrétaire de Séance : M D.Pacaud

Date de convocation : 2 février 2022

Ordre du jour : Convention d'assistance financière suite à redressement fiscal du Syndicat Départemental de la Voirie, Convention entre les communes de La vallée, Saint-Hippolyte et GRDF relative au raccordement d'une unité de production de biométhane sur la commune de La Vallée, Donation à la commune d'une parcelle cadastrée section AB n°29, Réhabilitation énergétique de la salle polyvalente. Avenant 2 lot 4,

Réhabilitation énergétique de la salle polyvalente. Avenant 2 lot 5, Réhabilitation énergétique de la salle polyvalente. Avenant 2 lot 3, Retrait de la commune de Saint-Hippolyte du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour « Retrait de la commune de Saint-Hippolyte du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal ».

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le procès-verbal du 30 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

1) Convention d'assistance financière suite à redressement fiscal du Syndicat Départemental de la Voirie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du contrôle fiscal exercé par la Direction Départementale des finances publiques (DDFIP) sur les exercices comptables 2016 et 2017 du Syndicat Départemental de la Voirie.

Suite à ce contrôle, la décision de la DDFIP a concerné les deux points suivants :

- Assujettissement du Syndicat de la Voirie au régime fiscal de la TVA à compter du 1^{er} Janvier 2019
- Rectification des exercices 2016 et 2017 du Syndicat de la Voirie, en identifiant de la TVA à l'intérieur du prix de vente des travaux régie et missions d'ingénierie facturés au cours des exercices rectifiés.
 - *En accord avec les services de l'Etat, ces factures rectificatives vont permettre l'allègement financier des conséquences de la rectification de comptabilité pour le Syndicat de la voirie.*
 - *La procédure retenue, en concertation avec les finances publiques, impose de mettre les collectivités dans le circuit d'écritures comptables qui ne génèrera aucune incidence financière à leur égard.*

Monsieur le Maire présente la convention d'assistance financière proposée par le Syndicat de la Voirie. Cette convention expose :

- Le contexte,
- Les pièces concernées par le retour de FCTVA,
- Les factures initiales et les factures rectificatives,
- Les écritures qui seront réalisées par le Syndicat de la Voirie,
- Les écritures qui seront à réaliser par la Collectivité et qui lui permettront de recevoir du FCTVA supplémentaire,
- Les dernières écritures, après encaissement du FCTVA par la Collectivité qui permettront au Syndicat de la Voirie de recevoir une somme de la Commune à hauteur de la somme perçue au titre du FCTVA : ceci pour venir compenser, en partie, le montant de la rectification fiscale subie par le Syndicat de la Voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance financière du Syndicat de la Voirie.

2) Convention entre les communes de La vallée, Saint-Hippolyte et GRDF relative au raccordement d'une unité de production de biométhane sur la commune de La Vallée.

Monsieur le Maire indique que la société AGRIVAL ENERGIES SAS développe un projet d'unité de production de biométhane sur la commune de La Vallée et souhaite injecter le biométhane ainsi produit dans le réseau de distribution de gaz.

Il précise que la commune de La Vallée ne dispose toutefois pas d'un service public de distribution de gaz naturel sur son territoire.

Le réseau de distribution le plus proche permettant l'injection de biométhane est situé sur la commune de Saint-Hippolyte et a été concédé à GRDF par un traité de concession signé le 6 juillet 2009 pour une durée de 30 ans.

En l'absence d'un service public de distribution de gaz naturel sur la commune de La Vallée, les parties envisagent d'inclure les ouvrages de distribution ainsi construits dans le périmètre des biens de concession de Saint-Hippolyte.

GRDF vient d'adresser une convention ayant pour objet de définir les conditions de rattachement des ouvrages de raccordement d'unité de production du réseau favorisant l'injection de gaz renouvelable entre les communes de La Vallée, Saint-Hippolyte et GRDF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention entre les communes de La vallée, Saint-Hippolyte et GRDF relative au raccordement d'une unité de production de biométhane sur la commune de La Vallée.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les actes rendus nécessaires à la réalisation de cette opération.

3) Donation à la commune d'une parcelle cadastrée section AB n°29

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les conjoints Cornuault, propriétaires sur la commune de Saint-Hippolyte souhaitent donner, à titre gratuit, un terrain agricole boisé, non exploité, à la commune. Cette parcelle est cadastrée

section AB n°29 d'une superficie totale de 14 a 65 ca, située au lieu-dit la Pierrière à saint-Hippolyte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la donation consentie à la commune de Saint-Hippolyte par les Consorts CORNUAULT de la parcelle AB n°29 pour une surface de 14a 65 ca,
- que les frais inhérents à l'acte notarié seront supportés par la commune,
- d'autoriser le maire à signer l'acte de donation correspondant ainsi que toutes les démarches relatives à cette donation.

4) Réhabilitation énergétique de la salle polyvalente. Avenant 2 lot 4

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'effectuer une modification des travaux prévus pour le lot n°4 (électricité) concernant la réhabilitation énergétique de la salle polyvalente à savoir travaux en plus-values :

- Création d'une ligne informatique,
- installation de prise de courant supplémentaire dans la grande salle

Un avenant doit donc être passé avec l'entreprise ECCS pour la prise en compte de ces modifications pour un montant de + 925.42 euros hors taxes. Dans ces conditions, le marché de base, s'élevant à la somme de 11 924.68 euros hors taxes serait porté par le présent avenant à la somme de 12 850.10 euros hors taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2, lot n°4, passé avec l'entreprise ECCS pour un montant de + 925.42 euros hors taxes.

5) Réhabilitation énergétique de la salle polyvalente. Avenant 2 lot 5

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'effectuer une modification des travaux prévus pour le lot n°5 (chauffage ventilation climatisation) concernant la réhabilitation énergétique de la salle polyvalente à savoir :

- Travaux en moins values : suppression tranchée pour réseau de distribution chauffage et électricité pour un montant de - 3 833.40 euros hors taxes.

Un avenant doit donc être passé avec l'entreprise ALLEZ et Cie pour la prise en compte de ces modifications pour un montant de - 3 833.40 euros hors taxes. Dans ces conditions, le marché de base, s'élevant à la somme de 85 944.86 euros hors taxes serait porté par le présent avenant à la somme de 82 111.46 euros hors taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2, lot n°5, passé avec l'entreprise ALLEZ et Cie pour un montant de - 3 833.40 euros hors taxes.

6) Réhabilitation énergétique de la salle polyvalente. Avenant 2 lot 3

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'effectuer une modification des travaux prévus pour le lot n°3 (menuiserie intérieure cloison plafond isolation) concernant la réhabilitation énergétique de la salle polyvalente à savoir :

- Travaux en moins-values : suppression fourniture et pose de plafond hall d'entrée pour un montant de - 2 098.32 euros hors taxes.
- Travaux en plus-values : Encoffrement en promat pour câble de panneau photovoltaïque, Complément pour local CF1h avec porte d'accès et plafond pour un montant de + 3 578.24 euros hors taxes

Un avenant doit donc être passé avec l'entreprise CSI BATIMENT pour la prise en compte de ces modifications pour un montant de +1 479.92 euros hors taxes. Dans ces conditions, le marché de base, s'élevant à la somme de 36 662.52 euros hors taxes serait porté par le présent avenant à la somme de 38 142.44 euros hors taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2, lot n°3, passé avec l'entreprise CSI BATIMENT pour un montant de +1 479.92 euros hors taxes.

7) Retrait de la commune de Saint-Hippolyte du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal

Monsieur le Maire indique que par délibération n°2021_33, en date du 30 novembre 2021, le Conseil municipal avait décidé de se retirer du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal (SEJI) selon l'article L.5212-30 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Monsieur le Maire propose de confirmer la demande de retrait de la commune du SEJI, comme les années précédentes depuis 2016, à la date du 31 décembre 2022.

Après en avoir délibéré et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la procédure de retrait, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de confirmer la demande de retrait, délibérée en novembre 2021, de la commune de Saint-Hippolyte du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal au 31 décembre 2022,
- autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

8) Compte Rendu des Commissions

* Commission Prévention des Risques :

Le plan communal de sauvegarde déclenché en cas de risques majeurs demande une organisation de terrain efficace et méthodique. Des responsables logistiques devaient être nommés pour permettre la validation par la Préfecture. Après lecture des missions associées à chaque tâche, les conseillers se sont répartis les postes.

* Commission SEJI :

M D. DUBREUIL nous fait part des derniers éléments sur notre sortie programmée au 31 décembre 2022.

Demande de la préfecture au SEJI d'adjoindre au dossier de retrait de notre commune, un document présentant l'impact financier, immobilier et RH. Reçu ce jour, corrigé, validé et expédié à la Trésorerie. Après validation la Préfecture se chargera de le transmettre à toutes les communes composant le SEJI pour vote définitif. A savoir que notre retrait n'entraîne pas de balance comptable avec le syndicat (donc pas de rétrocession financière).

* Commission Fêtes Loisirs et Sport :

M D. DUBREUIL nous fait un tour d'horizon des événements à venir qui ont été aussi présenté en AG de l'Animation Hippolytaine :

- L'association Loisirs et Création signale sa dissolution.

- Fête de la Musique : En complément des groupes de musiciens habituels, un groupe de cuivre d'une quinzaine de musiciens et une chorale d'une vingtaine de personnes sont au programme.

- Chasse aux Œufs de Pâques : En partenariat avec l'APE une chasse aux œufs sera organisée le 12 avril 2022 le matin. Achats des chocolats récompensant les participants à la charge de la mairie.

- Mercredis du Jazz : La CARO a retenu le dossier de notre commune. Rendez-vous est donné le 17 août derrière l'Eglise. Logistique assuré par la CARO. Buffet et buvette possible organisés en indépendance par une ou plusieurs associations volontaires. Pour compléter la soirée un groupe musical de Jazz se produira bénévolement.

- Exposition de peintures : La commission a émis le souhait d'organiser une exposition de peintures. Un aménagement minimaliste et sans dommage est à envisager dans la salle des mariages (environ 700 €)

- Rencontre des élus et des associations : Afin de créer des liens plus forts et plus formels, il est proposé courant mars de mettre en place une première réunion de concertation.

* Commission Communication :

Mme C. SIMONET signale la mise en ligne du nouveau site internet le 14 février 2022.

9) Questions diverses

* Commission des Sports CARO :

Le projet de parcours d'orientation proposé par la commune n'a pas été retenu.

- Projet solaire citoyen Salle des Fêtes de Saint-Hippolyte :

Monsieur le Maire fait état de la réunion organisée par DEMOSOL. Il remet à chaque conseiller un dossier explicitant le bien-fondé de ce placement éthique.